

Évolution des volumes d'eau brute prélevés

document méthodologique

Ce document accompagne le tableau de bord interactif « Évolution des volumes d'eau brute prélevés », consultable à l'adresse : www.observatoire-eau-bretagne.fr/Tableaux-de-bord-interactifs/Pressions/Prelevements-d-eau-brute

*Rédigé par Élodie Bardon et Emilie Novince (GIPBE)
en collaboration avec Jean-Pierre Forget (AELB)*

1 Contexte réglementaire

Toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau est assujettie à une redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (loi sur l'eau de 1964 – création des agences de l'eau et redevances – et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). La redevance est assise sur le volume d'eau prélevé au cours d'une année, il n'y a plus de volume étiage. Le tarif de la redevance est fixé en fonction des différents usages auxquels donnent lieu les prélèvements : irrigation, alimentation en eau potable, etc.

Les volumes correspondant aux prélèvements à des fins d'irrigation sont ceux comptabilisés et déclarés par les agriculteurs pour la redevance irrigation.

Les volumes correspondant aux prélèvements à des fins industrielles sont ceux prélevés par les industriels directement dans le milieu naturel (hors alimentation par le réseau AEP). Ils sont comptabilisés et déclarés à l'Agence de l'eau.

Les volumes correspondant aux prélèvements à des fins d'alimentation en eau potable sont ceux déclarés par les collectivités (communes, syndicats d'eau, ...) auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Les volumes prélevés dans les milieux naturels par les particuliers (forage, prise d'eau, etc.) ne sont pas pris en compte par l'Agence de l'eau.

2 Données

Les données source utilisées dans ce tableau de bord interactif ont été téléchargées sur le site de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (irrigation, industrie et AEP) en avril 2016 :

- Données brutes industrielles (émissions et prélèvements)
(www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/donnees_brutes/industries)
- Données "prélèvements eau potable"
(www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/donnees_brutes/eau_potable)
- Données "prélèvements irrigation"
(www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/donnees_brutes/irrigation)

Lors de la mise à jour, l'historique des données est téléchargé afin de prendre en compte les corrections effectuées dans la base de données. Certains résultats peuvent alors être différents d'une année sur l'autre.

Le GIPBE décline toute responsabilité quant à la réutilisation des données proposées en téléchargement sur cette vue.

3 Représentation des résultats

Les résultats sont proposés sous la forme de deux vues interactives – l'une à l'échelle des communes et des départements et l'autre l'échelle des Sage – proposant différents graphiques, cartes et tableaux.

- Un graphique d'évolution des volumes prélevés (somme) selon le type d'usage (AEP, industrie et/ou irrigation) depuis 1999.
 - Bleu : volume AEP (m³)
 - Orange : volume industrie (m³)
 - Vert : volume irrigation (m³)
- Un graphique d'évolution des volumes prélevés (somme) selon la nature de la ressource (cours d'eau, nappe, source, etc.) depuis 1999.
 - Gris : canal
 - Bleu foncé : cours d'eau naturel
 - Bleu clair : retenue sur cours d'eau naturel
 - Orange : nappe profonde
 - Vert citron : étang
 - Vert foncé : nappe alluviale
 - Rose : retenue des eaux de ruissellement
 - Vert clair : retenue sur nappe profonde
 - Violet clair : retenue sur source
 - Violet : source
- Un graphique représentant le classement par communes en fonction de la somme des volumes qui y sont prélevés (ordre décroissant), selon les années.
- Une carte représentant la répartition des volumes prélevés (m³) dans les différentes communes du territoire selon les années. La taille des ronds est proportionnelle au volume prélevé (somme).
- Un graphique d'évolution des volumes prélevés (somme, en m³) par commune (sélectionnée sur la carte). Les prélèvements sont détaillés par type d'utilisation et par gestionnaire. Pour chaque gestionnaire, le volume prélevé selon la nature de la ressource (nappe, cours d'eau, etc.) est précisé.

L'évolution de la visualisation des données est conditionnée à l'utilisation des différents filtres :

- année ;
- type d'utilisation ;
- nature de la ressource ;
- département ;
- commune.

Représentation géographique :

La représentation géographique des prélèvements AEP se fait au niveau des centroïdes des communes concernées.

Pour ce qui est des prélèvements "Industriel" et "Irrigation", la représentation géographique se fait au niveau du point de prélèvement.

4 En savoir plus

- Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (www.bnpe.eaufrance.fr/)
- [Les prélèvements d'eau en France en 2009 et leurs évolutions depuis dix ans](#) - Commissariat général au développement durable, service de l'observation et des statistiques - 2012